



Conseil d'administration

346^e session, Genève, octobre-novembre 2022

Section institutionnelle

INS

Date: 7 octobre 2022

Original: anglais

Huitième question à l'ordre du jour

Point sur la réforme du système des Nations Unies

Objet du document

Le présent document fait un point de situation sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement depuis la dernière discussion menée à ce sujet par le Conseil d'administration à sa 341^e session (mars 2021). Il rend compte de l'état d'avancement de la réforme du système et de la participation de l'OIT, l'accent étant mis en particulier sur le système réformé des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

Le Conseil d'administration est invité à demander au Directeur général de tenir compte de son avis en ce qui concerne la participation de l'OIT à la réforme et à la mise en œuvre de celle-ci, en particulier en ce qui a trait au système des coordonnateurs résidents et au renforcement des capacités des mandants de l'Organisation, et à fournir un nouveau rapport sur le processus de réforme du système des Nations Unies à sa 349^e session (octobre-novembre 2023) (voir le projet de décision au paragraphe 61).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Résultat facilitateur A: Des connaissances faisant autorité et des partenariats à fort impact pour promouvoir le travail décent

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Non.

Incidences financières: Non.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Département de la coopération multilatérale (MULTILATERALS).

Documents connexes: [GB.341/INS/7](#); [GB.341/POL/4](#); [GB.340/INS/6](#); [GB.340/POL/6](#); [GB.340/INS/18/6](#); [GB.343/INS/3/2](#); [GB.335/INS/10](#); [GB.346/PFA/11](#); [GB.346/INS/INF/5](#).

► Introduction

1. Voilà plus de quatre ans maintenant que la restructuration du système des Nations Unies pour le développement a officiellement été lancée ¹. Celle-ci a pour but de garantir que les modalités de collaboration entre les 40 institutions qui constituent le système des Nations Unies pour le développement sont de nature à assurer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), lequel est un programme universel, fondé sur les droits et intégré. Depuis le début de la restructuration, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies, de même que l'architecture régionale et la gouvernance mondiale du système des Nations Unies ont été remaniés, et la mise en œuvre de la réforme est désormais pleinement engagée.
2. Le Bureau s'est appliqué à participer au processus de réforme étape après étape, conscient de l'importance cruciale de faire en sorte que les valeurs de l'Organisation, notamment les normes internationales du travail et le tripartisme, soient incorporées dans l'action intégrée à tous les niveaux du système des Nations Unies pour le développement. Le Conseil d'administration a guidé le Bureau dans cette démarche en participant activement au processus et en y jouant un rôle de premier plan ².
3. D'importants obstacles ont sérieusement entravé la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et engendré de grandes difficultés pour le système des Nations Unies pour le développement. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), il ne s'agit plus à présent de simplement concourir à la réalisation des ODD, mais bien de les sauver ³. La pandémie mondiale de COVID-19 et les récentes crises alimentaire, énergétique et financière induites ou, à tout le moins, aggravées par la situation en Ukraine ont mis le nouveau système à l'épreuve. Des enseignements positifs ont cependant pu être tirés de cette situation, en particulier parce que cela a permis de voir que les organisations du système des Nations Unies étaient capables, dans des délais réduits, d'adapter leurs programmes, de réorienter leur action et de mobiliser des fonds. Le Bureau met actuellement à profit l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de l'action du système des Nations Unies destinée à assurer la relance socio-économique après la pandémie de COVID-19 ⁴ pour prendre la tête des opérations, parmi les principales institutions partenaires des Nations Unies, en ce qui concerne l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste, institué par le Secrétaire général de l'ONU en septembre 2021, et sa mise en œuvre au niveau national, lesquels doivent contribuer à intégrer encore l'action stratégique à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement et à lui donner une impulsion supplémentaire.

¹ Assemblée générale des Nations Unies, [Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies](#), résolution 72/279, 1^{er} juin 2018.

² Voir [GB.332/HL/1](#), [GB.335/INS/10](#), [GB.340/INS/6](#) et [GB.341/INS/7](#), et pour information [GB.338/INS/9](#) et [GB.340/INS/6](#).

³ ONU, «[Secretary-General's remarks to ECOSOC Segment on Operational Activities for Development \[tel que prononcé\]](#)».

⁴ [GB.343/INS/3/2](#). Pour un résumé de l'évaluation de haut niveau sur la réponse de l'OIT, voir [GB.346/PFA/7](#).

► I. État d'avancement de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

Examen quadriennal complet

4. Durant le débat du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) consacré aux activités opérationnelles de développement qui s'est tenu en mai 2022, les États Membres ont fait le point de la restructuration et de la mise en œuvre de la résolution sur l'examen quadriennal complet adoptée en 2020⁵ et émis de nouvelles recommandations quant à l'application de la réforme. Dans leurs remarques, le Secrétaire général et la Secrétaire générale adjointe de l'ONU (en sa qualité de présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable) ont appelé l'attention sur un certain nombre de d'avancées enregistrées jusque-là⁶. Les évaluations et autres sondages ont fait apparaître que les gouvernements sont globalement très satisfaits des équipes de pays des Nations Unies désormais plus intégrées et plus collaboratives, ainsi que du rôle de chef de file que jouent les coordonnateurs résidents à l'appui des plans et priorités définis au niveau national. Plus de la moitié des coordonnateurs résidents sont maintenant des femmes, et on constate également une inclusion accrue des personnes en situation de handicap dans les bureaux des coordonnateurs résidents. Les gains d'efficacité obtenus en 2021 ont augmenté de plus de 50 pour cent par rapport à l'année précédente (195 millions de dollars des États-Unis d'Amérique (dollars É.-U.) en 2021, contre 127 millions de dollars É.-U. en 2020). La création et la consolidation de UN INFO, plateforme de publication des données et résultats, offrent un meilleur suivi et une meilleure diffusion des progrès réalisés grâce aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (également appelés plans-cadres de coopération). Les éléments clés de l'examen régional, l'une des entreprises les plus complexes de la réforme, sont maintenant en place. Les plateformes de collaboration régionales, les coalitions thématiques et les groupes d'entraide permettent d'ores et déjà aux intervenants régionaux de travailler de manière plus rationnelle au service des pays. Enfin, la mise en place de l'un des derniers éléments de la réforme, à savoir la création de bureaux multipays pour les petits États insulaires en développement, a reçu un excellent accueil.
5. Les États Membres se sont félicités des progrès considérables qui avaient été accomplis, estimant toutefois que l'action devait se poursuivre dans certains domaines. Il s'agit notamment de gagner encore en efficacité, en transparence et en responsabilité en ce qui concerne les résultats et de donner davantage de visibilité aux donateurs. Il convient aussi de mettre en place dans les régions des renforts mobilisables s'appuyant sur l'expertise des différentes institutions qui soient en mesure d'apporter rapidement leur concours aux équipes de pays des Nations Unies et aux pays eux-mêmes.
6. D'autres éléments exigent aussi davantage d'attention, comme: le rôle des coordonnateurs résidents pour aider les gouvernements à développer les partenariats et les renforcer; les solutions en matière de financement et de développement; l'amélioration de la collaboration et de la cohésion entre les ressources des Nations Unies sur le plan humanitaire, ainsi qu'en

⁵ Assemblée générale des Nations Unies, [Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies](#), résolution 75/233, 30 décembre 2020.

⁶ Voir «Secretary-General's remarks to ECOSOC Segment on Operational Activities for Development [tel que prononcé]» et «Deputy Secretary-General's remarks to the ECOSOC Operational Activities Segment – Presentation of the Report of the Chair of the UNSDG on the Development Coordination Office [tel que soumis avant le prononcé]».

matière de développement et de sécurité; et le plein respect à la fois par les gouvernements et par les institutions du système des Nations Unies pour le développement des engagements pris au titre du pacte de financement, en particulier pour garantir un financement prévisible et suffisant du système des Nations Unies pour le développement. Des avancées supplémentaires sont également nécessaires en ce qui concerne l'harmonisation des documents relatifs aux programmes par pays des entités du système des Nations Unies pour le développement avec les plans-cadres de coopération, ainsi qu'en ce qui concerne le partage des locaux, la mise en commun des services administratifs et l'instauration de services partagés au niveau mondial.

7. L'aide publique au développement fournie par les donateurs officiels a été plus importante que jamais en 2021, avec 178,9 milliards de dollars É.-U. à l'échelle mondiale, ce qui représente une augmentation de 4,4 pour cent en valeur absolue par rapport à 2020, les pays développés ayant revu leurs financements à la hausse pour venir en aide aux pays en développement confrontés à la crise du COVID-19.
8. Les perspectives concernant l'aide publique au développement dans le contexte actuel de crises géopolitiques et compte tenu des exigences budgétaires socio-économiques dans les pays partenaires sont cependant une source majeure de préoccupation, tout comme le sous-financement persistant du Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées du système des coordonnateurs résidents et des fonds d'affectation spéciale multipartenaires destinés à aider les entités du système des Nations Unies pour le développement à fournir un appui stratégique intégré. Il a été rappelé aux États Membres que les gains d'efficacité générés par la réforme ne peuvent pas être transférés vers le système des coordonnateurs résidents ou les fonds d'affectation précités, mais qu'ils sont utilisés pour aider les différentes entités du système des Nations Unies pour le développement à mener à bien leurs programmes respectifs.
9. L'insuffisance des fonds affectés au système des coordonnateurs résidents risque d'empêcher de nouveaux progrès. La participation globale des États Membres au Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées a diminué en 2021 et est également inférieure aux objectifs pour 2022. En septembre 2022, le fonds a enregistré des contributions d'un montant de 114 millions de dollars É.-U., ce qui inclut à la fois les contributions volontaires et la taxe de 1 pour cent, ce qui est très en-deçà des niveaux budgétés. La part annuelle de l'OIT des coûts du système des coordonnateurs résidents pour 2022 et 2023 s'élève à 4,2 millions de dollars É.-U. sur un total de 77,5 millions de dollars É.-U. provenant directement des entités du système des Nations Unies pour le développement. Ce montant est inférieur à celui de l'exercice biennal précédent (4,4 millions de dollars É.-U.), car les parts respectives des différentes entités ont été recalculées et de nouvelles entités ont intégré le système.
10. Le système des Nations Unies pour le développement réformé dispose à présent des éléments de base nécessaires pour fournir des conseils stratégiques cohérents et intégrés, ce qui était l'un des objectifs centraux de la réforme aux niveaux national, régional et mondial. Le cadre de référence global est exposé dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Notre programme commun», qui s'articule autour de 12 domaines d'action. Le premier domaine d'action, «Ne laisser personne de côté», intéresse l'OIT au premier chef. Figurent également parmi les priorités: la nécessité d'une action renforcée pour des systèmes de protection sociale durables, l'emploi, des transitions justes et une approche fondée sur les droits, autant d'éléments qui ont été portés sur le devant de la scène par la crise du COVID-19.

11. Faisant fond sur sa participation active au processus d'élaboration des plans de riposte socio-économiques et sur son rôle de chef de file en la matière, l'OIT continue à jouer un rôle de premier plan dans l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste, qui a été institué comme un élément intégré et axé sur les pays pour assurer la mise en œuvre de Notre programme commun. Dans ce cadre, l'OIT coordonne avec les organisations partenaires l'élaboration de stratégies intégrées qui seront mises en place dans des pays «pionniers» préalablement choisis.

► II. Participation de l'OIT au système réformé des Nations Unies pour le développement

12. Après plus de quatre années d'un processus de réforme dynamique dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, les principaux éléments de la réforme sont à présent en place. Parallèlement, l'OIT s'est saisie des possibilités qu'offrait la réforme, selon les recommandations du Conseil d'administration. Les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) sont actuellement harmonisés avec les plans-cadres de coopération, ce qui contribue à une adhésion accrue à l'Agenda du travail décent et aux priorités des mandants. Par ailleurs, les coalitions thématiques se sont révélées être un cadre utile pour élaborer des solutions interinstitutions intégrées afin de remédier aux déficits de travail décent. Enfin, la reconnaissance accrue du mandat de l'OIT et de l'expertise technique de l'Organisation dans la riposte au COVID-19, en particulier en ce qui concerne la protection sociale, l'emploi et la création d'entreprises, donne davantage de poids à l'OIT pour promouvoir l'intégration de l'Agenda du travail décent dans les processus de planification et de programmation dans les pays et dans le système des Nations Unies.
13. L'expérience nous a appris, entre autres choses, que, dans la mesure du possible et chaque fois que cela peut être bénéfique, l'OIT devrait faire en sorte d'occuper une place centrale dans les groupes thématiques établis dans les régions et dans les pays et associer les mandants à l'examen des priorités stratégiques et des modalités de mise en œuvre. Le Fonds Vision 2030 de l'Ouzbékistan, dont l'OIT copréside le groupe des résultats concernant le développement humain, en est un bon exemple. Il s'agit là en effet d'une occasion sans pareil de transmettre les suggestions avisées des mandants quant à la définition des priorités du fonds.
14. Afin de soutenir la participation des bureaux et du personnel de l'Organisation aux discussions concernant le système réformé des Nations Unies pour le développement et aux activités de celui-ci, le Bureau a actualisé ses orientations stratégiques concernant la réforme en avril 2022. La note d'orientation en question inclut aussi tous les documents de référence utiles de l'ONU et du BIT auxquels s'ajoute un site permettant de consulter, dans plusieurs langues, les questions fréquemment posées.
15. L'OIT dialogue pleinement avec les équipes de pays des Nations Unies afin de s'assurer que les aspects qui touchent au travail décent sont pris en compte. D'une manière générale, cela engendre des exigences considérables pour les bureaux de pays, dans la mesure où les réunions des équipes de pays des Nations Unies, les groupes de travail correspondants et les demandes de contribution aux processus et documents de l'ONU se multiplient. Naturellement, ce dialogue est plus simple dans les pays où l'OIT est physiquement présente, à travers un bureau de pays, un coordonnateur national ou un projet de coopération pour le développement. D'une certaine manière, l'augmentation des réunions virtuelles durant la

pandémie de COVID-19 a facilité la participation de l'OIT aux réunions des équipes de pays des Nations Unies dans les pays où elle n'est pas physiquement présente.

16. À cet égard, de bonnes pratiques et des solutions novatrices se sont fait jour dans de nombreuses régions. Dans les États arabes, les spécialistes de l'équipe d'appui technique au travail décent se voient confier la responsabilité de participer aux réunions des équipes de pays des Nations Unies dans les pays du Conseil de coopération du Golfe où l'OIT n'est pas présente, mais où il y a un coordonnateur résident des Nations Unies. Parallèlement, deux spécialistes de l'équipe d'appui technique au travail décent ont été détachés à Amman et à Bagdad, respectivement, où l'OIT a d'importants programmes de coopération pour le développement et où ces spécialistes font office de coordonnateurs nationaux. Dans un cas comme dans l'autre, les spécialistes sont nommés en fonction des questions techniques qui revêtent une importance particulière pour le pays concerné et sur lesquelles ils peuvent apporter une contribution aux discussions de fond tout en se familiarisant avec les mécanismes de coordination des Nations Unies.
17. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, lorsque l'OIT n'a pas de bureau de pays, c'est souvent le responsable du projet de coopération pour le développement présent sur place qui assiste aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, ou, à défaut, c'est le directeur adjoint du bureau régional qui participe aux réunions à distance. En outre, des spécialistes techniques et des membres du personnel affectés au projet de coopération pour le développement participent aux travaux de différents groupes de résultats de l'équipe de pays des Nations Unies.
18. Dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale, l'OIT participe souvent aux réunions des équipes de pays des Nations Unies par l'intermédiaire des coordonnateurs nationaux et, dans certains pays, de spécialistes techniques, notamment lorsqu'il s'agit des réunions de sous-groupes thématiques. Les coordonnateurs résidents des Nations Unies qui ont été recrutés depuis que le système a été réformé ne font plus la même différence entre les institutions résidentes et les institutions non résidentes. Ce changement tient aussi à ce que le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable préconise de se focaliser sur la capacité et non sur la présence d'équipes de pays des Nations Unies.
19. Enfin, en Amérique latine, dans les pays où l'OIT n'a pas de bureau de pays, le personnel local affecté à la coopération pour le développement, ou le personnel du bureau national ou régional compétent, participe aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, souvent à distance. Dans certains de ces pays, un responsable désigné, un spécialiste de l'équipe d'appui technique au travail décent, un directeur adjoint ou un coordonnateur de pays de l'OIT dirige la participation de l'OIT sous l'autorité du directeur de bureau de pays de l'OIT ou du directeur de l'équipe d'appui technique au travail décent.

Mécanismes régionaux et mondiaux

20. Les plateformes de collaboration régionales travaillent maintenant largement dans l'ensemble des régions, l'OIT étant associée aux travaux par le biais des directeurs régionaux et de leurs adjoints. Ces plateformes permettent de promouvoir les initiatives techniques et stratégiques régionales de l'OIT, mais aussi de participer aux processus de portée régionale des Nations Unies. La participation à ces mécanismes peut cependant nécessiter beaucoup de ressources, de sorte que le Bureau doit se montrer sélectif et adopter une démarche stratégique pour faire avancer l'Agenda du travail décent.
21. La plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, et l'accent que celle-ci met sur la situation en Ukraine et la riposte de l'ONU, en particulier à travers le cadre des Nations Unies pour la transition en Ukraine, est un bon exemple. Les coalitions thématiques

qui se sont formées au sein de la plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale sont une résultante directe du processus de réforme; elles fournissent une assistance régionale aux équipes de pays des Nations Unies sur demande. L'OIT participe activement aux travaux des coalitions portant sur la protection sociale, la santé, les statistiques, ainsi que l'environnement et les changements climatiques. La question de la protection sociale face au COVID-19 illustre bien la politique de communication interinstitutions et la convergence des politiques qui peut résulter de telles coalitions.

22. En Amérique latine et aux Caraïbes, l'OIT participe à quatre des six coalitions thématiques, lesquelles portent sur: la croissance équitable (elle dirige cette coalition avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)); le financement du développement; la gouvernance et les institutions; et la mobilité humaine. L'OIT participe en outre activement aux activités de deux groupes de travail thématiques régionaux, sur l'égalité de genre et les jeunes.
23. Les coalitions thématiques permettent aussi à l'OIT de mettre en place des solutions innovantes et d'améliorer la coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. En Afrique, l'OIT dirige conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la gestion des connaissances. La plateforme africaine de gestion des connaissances a mis au point une source de données centralisée hébergée par la CEA à Addis-Abeba qui doit être déployée en 2022 et qui permettra de consulter en temps réel des données sur les compétences disponibles dans tel ou tel domaine dans les différents lieux d'affectation. Cette base de données a vocation à aider les institutions à établir des relations, à collaborer et à mettre en commun leurs compétences.
24. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, la coordination concernant les compétences et l'emploi des jeunes a donné lieu à un Sommet régional sur l'apprentissage, l'acquisition de compétences et l'inclusion sociale des jeunes et la transition vers le travail décent qui s'est tenu les 23 et 24 mai 2022, sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'OIT. L'OIT a réussi à assurer une forte participation de ses mandants et à avoir ainsi une influence sur la teneur du document final et le suivi des engagements nationaux.
25. Toujours dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, en décembre 2021, le Forum ministériel de haut-niveau sur la protection sociale, organisé par la coalition thématique sur la protection sociale et co-présidé par l'OIT, a adopté une déclaration – la première du genre dans la région – déclinant les principes fondamentaux à suivre en matière de protection sociale dans l'après-COVID-19, qui guidera l'élaboration des politiques nationales et celles des partenaires internationaux dans la région.
26. Le Bureau prend en outre part aux travaux de différents groupes de coordination mondiaux du système réformé des Nations Unies pour le développement. Le Directeur général participe aux réunions des directeurs et directrices des entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) et à celles de son groupe restreint. Il existe également des organes subsidiaires au niveau du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, en particulier le Comité de haut niveau sur les programmes, dont le Directeur général a assuré la présidence jusqu'en septembre 2022, et qui a servi de groupe de réflexion sur les questions stratégiques essentielles auxquelles doit s'attaquer le système des Nations Unies et sur la cohérence des politiques ⁷. Enfin, le Comité de haut niveau sur les programmes

⁷ Voir par exemple, «Approche stratégique et feuille de route visant le renforcement des capacités d'intelligence artificielle à l'échelle du système des Nations Unies», «Stratégie du système des Nations Unies sur l'avenir du travail» et «Approche

a également joué un rôle central dans l'élaboration de la contribution, à l'échelle du système, à des avancées qui ne se limitent pas au produit intérieur brut.

27. L'OIT participe aussi à l'initiative phare du Secrétaire général de l'ONU, à savoir l'Appel à l'action en faveur des droits humains, que celui-ci a lancé en 2020 et qui est aussi un élément central de Notre Programme commun. L'Appel à l'action a pour objet de faire des droits de l'homme un élément central de la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que de la riposte au COVID-19 et du relèvement post-COVID. Pour l'OIT, c'est là l'occasion de mettre en avant la complémentarité entre les instruments des droits de l'homme des Nations Unies et les normes internationales du travail, notamment dans le cadre du nouveau contrat social mondial que préconise Notre Programme commun et au niveau national par le biais de plans-cadres de coopération.
28. Pour faire en sorte que les normes internationales du travail et le système de contrôle de l'OIT soient intégrés aux normes et dispositifs internationaux des droits de l'homme, l'OIT participe activement aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'Appel à l'action en faveur des droits humains, qui rassemble 35 entités des Nations Unies; elle mène cette action par l'intermédiaire d'un réseau chargé des normes internationales du travail et des droits de l'homme aussi bien au siège qu'au niveau local. Dans ce cadre, l'OIT a: renforcé sa coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH); participé au Fonds pour l'intégration des droits de l'homme créé par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable⁸; dispensé des formations aux coordonnateurs résidents et aux conseillers des droits de l'homme sur l'OIT et son cadre normatif; et pris part à l'analyse interinstitutions sur l'intégration des droits de l'homme dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération. Parallèlement, l'OIT poursuit son dialogue avec le HCDH, le PNUD et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) sur les entreprises et les droits de l'homme, et s'efforce dans le même temps de bâtir une collaboration durable avec les banques de développement régionales et multilatérales et les institutions financières internationales en vue de l'instauration de garanties environnementales et sociales dans les projets d'investissement. Enfin, en coopération avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin), le BIT continue de promouvoir l'établissement de rapports sur l'application des normes, qui expliquent l'utilité des normes internationales du travail et des commentaires des organes de contrôle de l'OIT au regard des priorités des pays en matière de développement. Il dispense pour ce faire des formations aux mandants de l'OIT et au personnel du BIT dans les pays où des plans-cadres de coopération sont mis en œuvre, notamment dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Afrique.
29. Enfin, dans le cadre de sa participation accrue à la mise en œuvre de l'Appel à l'action en faveur des droits humains, l'OIT a rejoint le Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités et s'est chargée de son volet consacré à l'intersectionnalité. Le Bureau a dirigé une équipe spéciale chargée d'élaborer une note d'orientation sur l'intersectionnalité, la discrimination raciale et la protection des minorités, qui s'appuie sur les normes internationales du travail applicables et les rapports des organes de contrôle de l'OIT, ainsi que sur les résolutions de la Conférence internationale du Travail et les instruments et ouvrages pertinents de l'OIT. Cette note d'orientation a été dévoilée à la faveur d'une réunion

stratégique du système des Nations Unies visant à parvenir à une éducation et un apprentissage pour tous inclusifs, équitables et novateurs».

⁸ Le FNUAP, le HCDH, ONU Femmes, le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF participent au fonds aux côtés de l'OIT.

parallèle durant la session de septembre 2022 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à laquelle étaient présents des mandants de l'OIT.

Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et programmes par pays de promotion du travail décent

30. Les bureaux de pays de l'OIT ont continué à mettre au point des PPTD étroitement alignés sur les plans-cadres de coopération, conformément aux directives révisées de 2019. En 2021, et durant les neuf premiers mois de 2022, de nouveaux PPTD ont été mis au point au Bangladesh, au Bénin, en Eswatini, en Éthiopie, au Kenya, à Madagascar, en Ouzbékistan, en République de Moldova, en République démocratique du Congo, en République démocratique populaire lao, en Somalie, au Viet Nam et au Zimbabwe.
31. Des progrès ont été faits s'agissant d'associer les partenaires sociaux à l'élaboration des plans-cadres de coopération pour le développement durable. Si le degré de participation varie selon les régions, d'après les rapports des bureaux de pays de l'OIT, en mai 2022, les partenaires sociaux avaient participé à l'élaboration d'environ la moitié de ces plans-cadres à l'échelle mondiale. Des mesures continuent d'être prises pour faire augmenter cette proportion.
32. La participation des mandants à la réalisation des analyses communes de pays et à l'élaboration des plans-cadres de coopération varie selon les pays. Bien que des difficultés importantes subsistent, il semble, aussi grâce à la réceptivité et à la compréhension des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, que l'implication de l'OIT à tous les niveaux aux côtés des coordonnateurs résidents porte ses fruits et que la situation s'améliore dans l'ensemble, si ce n'est encore au rythme souhaité. Des activités soutenues de communication et de sensibilisation resteront par conséquent nécessaires, notamment en ce qui concerne les interactions au quotidien de l'ensemble du personnel du BIT avec le système des Nations Unies pour le développement.
33. Parallèlement, il faudra poursuivre l'action de renforcement des capacités, en particulier à l'intention des partenaires sociaux, par exemple pour ce qui est des processus de planification des Nations Unies qui sont longs et complexes et parfois perçus comme une complication inutile par certaines des organisations représentant les partenaires sociaux.
34. Enfin, dans certains pays, les analyses communes de pays sont jugées très sensibles sur le plan politique, auquel cas l'équipe de pays des Nations Unies insiste sur le fait qu'il s'agit d'analyses propres aux Nations Unies et sur le caractère technique de celles-ci. En pareil cas, l'OIT transmet les points de vue des mandants par l'intermédiaire de ses bureaux de pays.
35. Dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale, le rapprochement entre les PPTD et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable a contribué à une participation plus active et plus éclairée des mandants. En Ouzbékistan, par exemple, les mandants ont été pleinement associés au plan-cadre de coopération. De même, en Azerbaïdjan, les priorités du programme de promotion du travail décent ont été débattues et établies avec les mandants dans la mesure où elles sont indissociables des domaines d'action prioritaire du plan-cadre de coopération. En Türkiye, les mandants ont pris part aux consultations sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Toutefois, le fait que la réunion se soit déroulée sous forme virtuelle a quelque peu limité leurs contributions. Une autre modalité possible, appliquée avec succès en Ukraine, consiste à faciliter les échanges directs entre l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires sociaux de l'OIT.

36. En Amérique latine, la participation active des mandants de l'OIT a donné de bons résultats en Argentine et au Pérou, où les questions touchant au travail décent ont été inscrites en bonne place dans les plans-cadres de coopération, compte tenu des priorités en matière de développement économique, social et environnemental. La participation des mandants a aussi contribué à l'intégration des normes internationales du travail dans l'action nationale de promotion des droits de l'homme et à l'instauration de dispositifs de suivi des ODD et de plans-cadres de coopération conçus par les mandants. De tels résultats n'auraient pas été possibles sans une forte présence politique et technique de l'OIT sur place.
37. En juin 2022, une formation à l'intention des organisations d'employeurs et de travailleurs sur la participation à l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable a été organisée dans 11 pays du Pacifique. Dans les États arabes, les partenaires sociaux ont pris part à l'examen des priorités auxquelles devaient répondre les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération en Jordanie et dans le Territoire palestinien occupé.
38. En Afrique, une belle réussite a été obtenue au Nigéria. En effet, le coordonnateur résident des Nations Unies dans ce pays a participé à l'élaboration du PPTD, et les mandants de l'OIT ont, quant à eux, été associés aux programmes et activités de l'ONU, notamment en ce qui concerne les ODD. Enfin, le coordonnateur résident des Nations Unies a également organisé une rencontre de haut niveau avec le Congrès du travail du Nigéria et le Congrès des syndicats du Nigéria.
39. En 2021, le réseau interinstitutions des coordonnateurs des activités relatives aux droits humains a passé en revue 44 analyses communes de pays et 40 plans-cadres de coopération⁹. Il ressort de cette étude, notamment, que si les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération récents intègrent les questions relatives aux droits de l'homme dans une certaine mesure, compte tenu des très nombreuses recommandations des mécanismes des droits de l'homme et des organes de contrôle de l'OIT entre autres, dans bien des cas cela ne se traduit pas par des mesures programmatiques. Ainsi, bien que 66 pour cent des analyses communes de pays examinées abordent les questions les plus pressantes en matière de droits de l'homme en s'appuyant sur les informations les plus récentes du système des droits de l'homme de l'ONU, il n'en va de même que pour 40 pour cent des priorités stratégiques figurant dans les plans-cadres de coopération. Du point de vue plus restreint des recommandations et de l'action programmatique en matière économique, seuls 22 pour cent des plans-cadres de coopération prévoient des résultats qui font véritablement le lien avec les obligations relatives aux droits de l'homme et les recommandations des mécanismes des droits de l'homme, d'une part, et les normes internationales du travail, d'autre part. En somme, l'intégration des normes internationales du travail dans les processus de planification du système des Nations Unies pour le développement progresse, des améliorations notables restant toutefois encore possibles.

⁹ Le réseau apporte son concours aux interventions stratégiques relatives au développement durable engagées au titre de l'Appel à l'action en faveur des droits humains. L'étude a porté sur 12 entités des Nations Unies et inclut des analyses du [Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités](#). L'échantillon examiné porte sur des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération de nouvelle génération élaborés et finalisés entre le début de 2019 et le milieu de 2021.

Communication des résultats

40. L'OIT a apporté d'importantes contributions à la rédaction du document du GNUDD intitulé «[Measuring the UN contribution towards the SDGs: Overview of key results on the UN contribution to advance the SDGs, including through the socioeconomic response to COVID-19](#)», qui a été présenté à l'ECOSOC en avril 2022. On y trouve des résultats obtenus avec le concours de l'OIT en ce qui concerne la protection sociale (notamment protection de la santé), l'emploi, et l'égalité de genre, mais aussi les principes et droits fondamentaux au travail, la sécurité et la santé au travail, les salaires, le tripartisme et le dialogue social.
41. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne la participation à la plateforme numérique UN INFO. L'OIT a activement participé aux activités d'un groupe de travail interinstitutions qui a créé une série d'indicateurs de résultats destinés à mesurer la contribution à l'échelle du système des Nations Unies à la réalisation des ODD dans les pays. Cette série d'indicateurs a été mise à la disposition des équipes de pays des Nations Unies pour l'élaboration des plans-cadres de coopération, ainsi que de programmes de travail conjoints, et publiée sur UN INFO. Elle se compose d'indicateurs sur le travail décent étroitement liés aux indicateurs de résultats figurant dans le programme et budget de l'OIT pour 2022-23. Cela permettra de simplifier le suivi et la reddition de comptes à l'échelle du système des Nations Unies quant aux progrès accomplis en matière de travail décent.
42. Enfin, l'OIT a procédé à une analyse des données nécessaires pour rendre compte des activités menées dans les pays et des résultats ainsi obtenus sur UN INFO, l'idée étant de revoir ses propres systèmes de programmation dans les pays et de faciliter l'interopérabilité à compter de l'exercice 2024-25.

Capacités, partenariats et mobilisation des ressources

43. L'OIT a participé activement à l'amélioration récente des directives du GNUDD concernant les programmes conjoints en vue de promouvoir des résultats catalyseurs en matière de développement et un changement d'orientation concernant les ODD. Ces directives préconisent d'ancrer les programmes conjoints dans les résultats des plans-cadres de coopération et de mettre à profit les avantages comparatifs des organisations du système des Nations Unies participantes et, parallèlement, de mutualiser les risques entre celles-ci. Les programmes conjoints devraient faire l'objet de dispositions claires et concrètes en matière de gouvernance et de gestion, qui soient en outre en adéquation avec le Cadre de gestion et de responsabilité et le Pacte de financement. Les nouvelles directives constituent une avancée pour l'OIT, dans la mesure où elles mentionnent expressément les organisations d'employeurs et de travailleurs comme des partenaires potentiels de mise en œuvre des programmes conjoints. Elles reconnaissent en outre la mission normative de l'OIT et le rôle des traités correspondants dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes conjoints. Cela constitue une bonne base pour une participation accrue des mandants de l'OIT à l'action de planification et de programmation des Nations Unies dans les pays.
44. Les Nations Unies demeurent l'un des trois premiers contributeurs de l'OIT. Les contributions du système des Nations Unies constituent la principale source des financements alloués en 2021, pour un montant total de 46,2 millions de dollars É.-U. – soit près de 15 millions de dollars É.-U. de plus que la moyenne enregistrée au cours des quatre années précédentes. Le portefeuille des Nations Unies fait l'objet d'une nette augmentation du nombre des contributions interinstitutions et des programmes conjoints financés par des fonds d'affectation spéciale multipartenaires. Dans bien des cas, les contributions étaient destinées à financer des initiatives de riposte au COVID-19, la protection sociale, la promotion de l'emploi,

la promotion des entreprises, le perfectionnement des compétences, l'économie verte, la migration et les questions en rapport avec la qualité du travail. Les partenariats incluaient, quant à eux, une coopération avec l'ONUSIDA, l'UNICEF, le Fonds international de développement agricole et l'Organisation internationale pour les migrations, entre autres. En 2021, des fonds d'affectation spéciale multipartenaires ont été utilisés en Afghanistan, au Liban, au Libéria et au Yémen. Enfin, le partenariat avec le PNUD institué conformément au cadre d'action a progressé, avec l'élaboration d'un programme mondial conjoint destiné à favoriser la formalisation du travail.

45. En 2021, 14,5 pour cent des contributions préaffectées de l'OIT étaient issues de fonds communs provenant de fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et de partenariats de financement interinstitutions, ce qui est en adéquation avec la cible de 15 pour cent prévue par le Pacte de financement pour les membres du système des Nations Unies pour le développement. Les fonds d'affectation spéciale multipartenaires sont un élément majeur des partenariats de l'OIT avec le système des Nations Unies pour le développement: on en dénombre 47 depuis 2016. Dernièrement, l'OIT s'est tournée vers la création de possibles fonds d'affectation spéciale pour les ODD, en partenariat avec le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.

Évolution récente de la participation des mandants de l'OIT au niveau des pays

46. Dans le cadre de la réforme, des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne la place faite aux mandants de l'OIT dans le système des coordonnateurs résidents. En effet, tant le Cadre de gestion et de responsabilité que les descriptions de poste des coordonnateurs résidents leur confient la responsabilité de dialoguer avec les partenaires sociaux de l'OIT et de les consulter comme des groupes ne faisant pas partie de la société civile ¹⁰. Toutefois, si les syndicats sont globalement mieux informés qu'auparavant de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il y a encore matière à faire mieux connaître les mécanismes des Nations Unies aux travailleurs au niveau des pays, notamment les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et à les y associer davantage. Dans certains pays, les syndicats ne sont pas encore associés pleinement et suffisamment tôt aux mécanismes des plans-cadres de coopération et, lorsqu'ils sont effectivement consultés, l'incorporation de leurs contributions dans les documents finals demeure difficile. Dans ces conditions, il importe de promouvoir la pleine mise en œuvre du Cadre de gestion et de responsabilité, de manière que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ne considèrent pas les syndicats comme une simple composante de la société civile en général.
47. Cela montre que le Bureau doit intensifier son action de renforcement des capacités et de communication à l'intention des coordonnateurs résidents, de sorte que les mandants puissent participer concrètement aux activités. À cet égard, on peut citer une mesure novatrice et probante, à savoir les documents d'orientation politique reposant sur des données factuelles établis par les syndicats avec le concours du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) en ce qui concerne les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération, par exemple aux Philippines et au Maroc. En outre, ACTRAV finalise actuellement un fascicule consacré aux enseignements tirés et aux bonnes pratiques nouvellement

¹⁰ GB.341/INS/7.

adoptées en ce qui concerne la participation des syndicats aux plans-cadres de coopération et conçoit parallèlement des supports d'information à partir des faits observés.

48. La perception et la compréhension parmi les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies du rôle, des fonctions et de la valeur ajoutée des organisations d'employeurs et associations professionnelles ont elles aussi progressé, mais elles pourraient être encore meilleures. Les bureaux de l'OIT qui ont établi une stratégie claire de dialogue avec les Nations Unies ont plus de facilité que les autres à associer les partenaires sociaux aux discussions. Dans bien des cas, pour les initiatives de responsabilité sociale, les institutions des Nations Unies préfèrent nouer le dialogue par l'intermédiaire du Pacte mondial des Nations Unies – qui sert de point d'entrée au secteur privé –, à travers d'autres réseaux professionnels ad hoc, ou directement avec les entreprises multinationales et les grandes entreprises. Les forums de collaboration pluripartites – qui ont été créés pour offrir un lieu d'échange central avec les partenaires stratégiques non gouvernementaux, dont font partie les partenaires sociaux – ne sont pas encore pleinement exploités.
49. L'expérience initiale fait aussi apparaître que la capacité globale et la représentativité des organisations d'employeurs et des associations professionnelles, le dynamisme et la volonté de leurs dirigeants et l'ouverture d'esprit et la compréhension des institutions des Nations Unies sont souvent essentiels pour que le dialogue soit fructueux. Pour autant, les organisations d'employeurs et les associations professionnelles pourraient s'associer plus largement aux équipes de pays des Nations Unies et peser davantage dans l'élaboration des plans-cadres de coopération et, ce faisant, dans la définition des priorités nationales concernant le développement durable. Les composantes des plans-cadres de coopération relatives à la transformation de l'économie concordent tout particulièrement avec le programme stratégique des organisations d'employeurs et des associations professionnelles.
50. Les données d'expérience acquises dans le cadre du système réformé des Nations Unies pour le développement au niveau des pays font apparaître, d'une part, qu'il importe de continuer à œuvrer au renforcement constant et soutenu des capacités des mandants en coopération avec le Centre de Turin et, d'autre part, qu'il est indispensable d'informer les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies sur l'OIT et le rôle de ses mandants pour que la participation des mandants au système réformé donne de meilleurs résultats. C'est pourquoi le renforcement des capacités des mandants fait partie intégrante de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2022-25 et que l'évolution dans ce domaine fait l'objet d'un suivi constant dans l'ensemble des activités du Bureau.
51. Le Bureau a par conséquent élargi son action à deux égards. En Europe de l'Est, par exemple, on a assisté à une demande accrue, d'une part, des partenaires sociaux qui souhaitent être mieux associés à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et aux mécanismes des plans-cadres de coopération et, d'autre part, des coordonnateurs résidents des Nations Unies et du Bureau de la coordination des activités de développement qui voudraient se familiariser davantage avec l'Agenda du travail décent. Une formation sous forme de webinaire a donc été organisée à l'intention des partenaires sociaux du 8 au 24 septembre 2021 dans la sous-région de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale, en coopération avec le Centre de Turin. Le BIT a ensuite organisé une rencontre avec les représentants du Bureau régional de la coordination des activités de développement et 18 coordonnateurs résidents des Nations Unies, durant laquelle les directeurs du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et ACTRAV leur ont donné un aperçu des principaux aspects des activités menées auprès des organisations d'employeurs et de travailleurs.

52. En 2021 et 2022, ACTRAV a assuré une assistance technique et un renforcement des capacités sur les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération à des syndicats de 20 pays répartis dans les cinq régions ¹¹. En outre, en collaboration avec le Centre de Turin, ACTRAV a conçu et dispensé un cours en ligne autoguidé sur les plans-cadres de coopération et le travail décent. Plus de 150 représentants de syndicats ont suivi ce cours qui les aide à identifier les principaux éléments de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et les points d'entrée essentiels pour participer aux plans-cadres de coopération et à la fixation des priorités correspondantes, comme les PPTD. Enfin, ACTRAV a collaboré avec le Centre de Turin à la conception et à la mise en service d'académies numériques régionales et mondiales sur la stratégie et l'action des syndicats au regard du Programme 2030 et des ODD.
53. De son côté, pour renforcer les capacités des employeurs et les aider à participer aux mécanismes de planification des Nations Unies et à travailler avec les équipes de pays des Nations Unies, ACT/EMP a mis en place une série d'activités de perfectionnement dans les pays. Ces programmes vont de l'information des organisations d'employeurs et des associations professionnelles sur les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération à l'instauration ou la facilitation du dialogue avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies, en passant par la fourniture d'un appui technique pour mettre au point des contributions aux analyses communes de pays et aux plans-cadres de coopération. On citera notamment les cas du Bangladesh, de l'Inde et du Pakistan, où ACT/EMP a favorisé la création d'alliances au sein du secteur privé afin que celles-ci puissent participer au processus de planification et soumettre aux équipes de pays des Nations Unies des documents concernant les priorités des entreprises. Au Liban et au Pérou, l'OIT a contribué à la création d'une enceinte de dialogue entre les mandants et le coordonnateur résident des Nations Unies. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, des séances d'information ont été organisées à l'intention des membres de la Confédération des employeurs de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est, ainsi que des organisations d'employeurs et des associations professionnelles. En République-Unie de Tanzanie, l'OIT a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du plan-cadre de coopération, avec la participation active de l'Association des employeurs tanzaniens. En Asie centrale, ACT/EMP a collaboré avec le Centre de Turin, les services compétents du Bureau et les bureaux extérieurs à la réalisation de programmes de formation tripartites sur les ODD et la réforme du système des Nations Unies. À l'issue de cette formation, le Bureau a participé à l'organisation de rencontres entre les partenaires sociaux et les coordonnateurs résidents au Kazakhstan et en Géorgie.
54. Le Centre de Turin a organisé plusieurs formations, en coopération avec le Bureau, afin de donner des moyens accrus aux mandants pour participer à différents aspects de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, comme suit: i) «Making the voice of social partners count in UN processes» (Faire entendre la voix des partenaires sociaux dans les mécanismes des Nations Unies), un programme fondé sur une démarche pédagogique Sud-Sud qui a été proposé en Amérique latine, dans des pays des Caraïbes anglophones et en Asie centrale et en Europe de l'Est; ii) «Business and decent work: How enterprises contribute to achieve decent work for all» (Entreprises et travail décent: contribution des entreprises à la réalisation du travail décent pour tous), un cours de grande envergure en ligne accessible à tous; et iii) quatre sessions du cours sur le financement du travail décent.

¹¹ Algérie, Azerbaïdjan, Bénin, État plurinational de Bolivie, Botswana, Cameroun, Colombie, Ghana, Libye, Madagascar, Maroc, Mongolie, Namibie, Nigéria, Philippines, Sierra Leone, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Viet Nam et Zambie.

55. Le principal support pédagogique de l'OIT, à savoir la plateforme de ressources «Le travail décent au service du développement durable», fait l'objet d'une mise à jour qui vise à y intégrer le programme et budget pour 2022-23, ainsi que les dernières données, analyses et directives concernant la riposte au COVID-19.

Questions opérationnelles

56. L'OIT a également pris part à la recherche de gains d'efficacité dans le cadre de la réforme par l'intermédiaire du groupe des innovations institutionnelles. Celui-ci travaille autour de cinq axes: i) services partagés à l'échelle mondiale; ii) services administratifs communs/centres de services partagés au niveau local; iii) stratégie relative aux modalités de fonctionnement; iv) partage de locaux; et v) reconnaissance mutuelle. La stratégie relative aux modalités de fonctionnement a permis de réaliser des gains d'efficacité de 127 millions de dollars É.-U. en 2020 et de 195 millions de dollars É.-U. en 2021 à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement. L'OIT s'efforce également, de son côté, de gagner en efficacité et en efficience et communique ses résultats à ce sujet au Bureau de la coordination des activités de développement. À titre d'exemple, elle a fait des progrès en ce qui concerne la mise en commun des locaux et partage d'ores et déjà des installations dans un nombre important de pays; au 1^{er} janvier 2022, elle partageait 30 pour cent des locaux qu'elle louait avec une autre entité des Nations Unies.
57. Cependant, sur certains axes de travail, les économies potentielles ne compensent pas les coûts liés à l'abandon des pratiques et systèmes en place. Le Bureau continuera par conséquent à s'investir pleinement dans la recherche de gains d'efficacité et procédera à des analyses du rapport coût-efficacité afin de déterminer si les changements envisagés sont effectivement de nature à permettre à l'Organisation de réaliser des économies.
58. L'OIT continue à travailler sur l'exigence énoncée dans le Cadre de gestion et de responsabilité qui consiste à faire le nécessaire pour que les coordonnateurs résidents des Nations Unies puissent fournir des contributions formelles aux évaluations du comportement professionnel des fonctionnaires au BIT membres des équipes de pays des Nations Unies. Cela suppose de modifier le Statut du personnel ¹² pour une mise en place du nouveau système en 2023.
59. Des membres du personnel du BIT ont également été retenus pour occuper un poste de coordonnateurs résidents des Nations Unies, le cas le plus récent étant la Namibie où cette prise de fonctions aura lieu en décembre 2022. Quatre autres membres du personnel du BIT en sont à différents stades de la procédure de nomination de coordonnateurs résidents.
60. Enfin, selon la pratique établie, l'OIT envoie certains directeurs de ses bureaux extérieurs assister au cours de formation des responsables des équipes de pays des Nations Unies aux fonctions de direction et au programme pour les hauts responsables des Nations Unies organisés par l'École des cadres du système des Nations Unies. Ces programmes ont été interrompus en 2020 et 2021 en raison des restrictions liées au COVID en matière de voyages, mais devraient selon toute vraisemblance reprendre en 2022.

¹² Voir GB.346/PFA/11.

► **Projet de décision**

61. Le Conseil d'administration:

- a) prend note de l'état d'avancement de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et invite le Directeur général à tenir compte des points de vue exprimés par le Conseil d'administration en ce qui concerne la poursuite de la participation de l'OIT à la réforme et à sa mise en œuvre, et le concours à apporter aux mandants tripartites pour qu'ils prennent part aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays;**
- b) prie le Directeur général de lui présenter un nouveau rapport sur le processus de réforme des Nations Unies et les mesures prises par le Bureau à sa 349^e session (octobre-novembre 2023).**